

**DEMANDE D'AUTORISATION
DE DESTRUCTION A TIR DU SANGLIER
ENTRE LE 1ER MARS ET LE 31 MARS 2020**



Direction Départementale des Territoires
CS 80140 - 71040 Mâcon cedex
ddt-env-chasse@saone-et-loire.gouv.fr
Téléphone : 03 85 21 86 09

**☞ DOCUMENT A RENSEIGNER PRÉCISÉMENT ET A TRANSMETTRE
AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE LIBELLÉE A L'ADRESSE DU DÉCLARANT CI-DESSOUS**

Je soussigné(e) NOM :

Prénom :

Adresse électronique :

Adresse précise : Rue :

Code postal et commune :

Agissant en qualité de : Propriétaire

Possesseur

Fermier

Délégué du propriétaire

Représentant d'une société de chasse / d'un groupement de chasseurs
(cocher les cases correspondantes)

demande l'autorisation de détruire et/ou faire détruire à tir des sangliers durant le mois de mars 2020
sur la (ou les) commune(s) de (à préciser) :

Lieux-dits (à préciser) :

Surface concernée (à préciser) :

pour l'un des motifs suivants (à préciser obligatoirement) :

- dégâts importants causés à l'activité agricole :
- niveau de la population surdensitaire :
- risques à la sécurité publique :

RAPPEL :

- Conformément aux dispositions de l'article R 427-8 du code de l'environnement, le propriétaire, possesseur ou fermier, procède personnellement aux opérations de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, y fait procéder en sa présence ou délègue par écrit le droit d'y procéder.
- La destruction à tir du sanglier est autorisée y compris en temps de neige.
- L'article L 424-15 du code de l'environnement (loi du 24 juillet 2019) rend obligatoire le port du gilet fluorescent pour les chasseurs en action collective de chasse à tir au grand gibier.

Fait à

le

Signature obligatoire du déclarant

**☞ Demande d'autorisation de destruction à tir du sanglier à transmettre obligatoirement à la
fédération départementale des chasseurs - CS 90002 – 71260 Viré**

PARTIE RÉSERVÉE A LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAÔNE-ET-LOIRE
AVIS SUR LA PRÉSENTE DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR :

favorable

défavorable (préciser les motifs) :

Date, signature et cachet